Bruxelles débloquée, mais encore enlisée dans son «jour sans fin»

Bruxelles s'est enfin dotée d'un gouvernement et d'une feuille de route. Mais si la machine institutionnelle redémarre, les mécanismes qui produisent les blocages sociaux, économiques et territoriaux demeurent.

Joël Van Cauter

Docteur en philosophie et économiste

L'écran du réveil radio affiche 5:59. Quelques secondes plus tard, 6:00 apparaît. Une chanson guillerette s'élève dans la chambre. Comme la veille. Et les jours précédents.

Ce recommencement est le ressort narratif d'«Un jour sans fin», film américain dans lequel une équipe de télévision est coincée dans une boucle temporelle. Un présentateur météo, chargé de commenter l'apparition d'une marmotte annonçant le printemps, se meurt d'amour pour la productrice. Mais rien ne se passe, la belle reste insensible, le temps est immobilisé.

L'image de cet éternel retour vient à l'esprit en observant la politique bruxelloise. Car la capitale fait face à un manque de trajectoire, pas seulement un trou financier.

La Région bruxelloise débloquée…

On peut, en effet, se réjouir que la Région ait enfin un gouvernement. Cela débloque la situation institutionnelle: des décisions vont pouvoir être prises, des budgets exécutés, des réponses apportées aux citoyens, associations et entreprises. L'équipe est composée de responsables expérimentés. Et la déclaration de politique régionale apparaît sérieuse.

Par exemple, la trajectoire budgétaire vers l'équilibre en 2029 suivie par un comité de monitoring marque un effort de rigueur. La réorganisation de l'administration en quatre piliers, avec calendrier, fait sens. L'engagement de réduire de moitié les délais de permis d'urbanisme par des mesures concrètes apparaît convaincant. Le texte précise des instruments, des responsabilités et des mécanismes d'exécution.

… mais toujours enlisée

Mais en quoi la vie des habitants va-t-elle réellement changer? Si la déclaration organise l'action publique, elle modifie peu les mécanismes qui produisent les difficultés structurelles de la ville. La Région est débloquée, pas désenlisée.

Or le désenlisement est indispensable. Sans changement profond, la situation de nombreux Bruxellois va continuer à se dégrader. Les indicateurs régionaux témoignent de difficultés persistantes. Ainsi, 33,6% de la population est exposée au risque de pauvreté ou d'exclusion sociale, contre 20% en Wallonie et 11,4% en Flandre. Conséquence du renchérissement de l'immobilier, le nombre de ménages en attente d'un logement social est passé de 48.675 en 2019 à 60.419 en 2024. Le taux de chômage est près de deux fois celui de Wallonie, trois fois celui de Flandre.

L'absence de perspective

On peut espérer que cette législature limite les dégâts, mais craindre qu'elle soit un tour pour rien. Trois perspectives manquent. D'abord, l'action n'est pas située dans la durée. Le terme le plus lointain dans la déclaration est 2030. Or transformer une métropole prend souvent dix ou 20 ans. Une vue à cinq ans est myope.

Ensuite, l'action pour Bruxelles n'est pas située dans l'espace. Le périmètre reste limité aux dix-neuf communes. Or, les questions bruxelloises sont celles d'une agglomération métropolitaine qui dépasse ses frontières administratives. Comment sortir de l'impasse, notamment financière, sans inscrire la ville dans une dynamique interrégionale, fédérale, européenne? Plusieurs travaux soulignent cet enjeu depuis des années.

> Transformer une métropole prend souvent dix ou 20 ans. Une vue à cinq ans est myope.

Enfin, l'action publique n'est pas située dans une perspective d'apprentissage. L'évaluation des politiques publiques est peu présente dans la déclaration. On en trouve quelques mentions, mais pas de cadre méthodologique commun: elle n'est pas un moment clé d'un cycle politique vertueux.

Jouer le coup d'après

Peut-on profiter de la relative stabilité retrouvée pour imaginer un avenir à la ville? Comment préparer les prochaines négociations de 2029? Jouer le coup d'après? En mettant des acteurs issus de la société civile et du monde académique autour de la table. Aujourd'hui, les élus ne sont pas prêts à faire seuls un travail stratégique. L'émergence d'un collectif comme «We are Brussels» témoigne d'une disponibilité des citoyens à s'engager au-delà du bulletin de vote. En passant du quantitatif au qualitatif. La gauche veut plus de dépenses publiques, la droite des économies? Mais de l'argent pour faire quoi précisément? Pour produire quel impact? Nourrir quelles dynamiques, non quelles structures?

Enfin, en passant du compromis au compossible. Le premier est un point sur une ligne de tension entre des acteurs qui limitent leurs pertes. Le second, concept de Leibniz renouvelé par François Jullien, est un point écarté de la ligne de tension qui ouvre à chacun un horizon de transformation: «ensemble, nous atteignons quelque chose qu'aucun de nous n'aurait pu construire seul». Les acteurs politiques et institutionnels ont une fâcheuse tendance à neutraliser par digestion acide l'innovation externe. Il faudra donc, plus tard, organiser débat et rapport de force non partisan dans l'espace médiatique. Au bout du «Jour sans fin», le présentateur météo séduit la productrice. Parce qu'il a profité de chaque journée pour apprendre, se tourner vers les autres, avoir de l'impact sur la vie de ceux qu'il croise et recroise. Alors, il rompt le sortilège de la boucle temporelle.

Revue de presse

Que faire des exilés fiscaux à Dubaï? Les faire contribuer!

DE VOLKSKRANT

Le conflit entre les États-Unis, Israël et l'Iran a récemment semé l'inquiétude chez de nombreux influenceurs, personnalités de télévision et entrepreneurs néerlandais installés à Dubaï. Cette dépendance soudaine à l'État néerlandais contraste avec l'assurance affichée, ces dernières années, par certains expatriés fiscaux. Pour eux, rester aux Pays-Bas revenait à «se faire voler». Outre le climat plus clément, l'absence d'impôt sur le revenu aux Émirats était la principale motivation de leur installation à Dubaï. Certains d'entre eux affirmaient même préférer «être bombardés de missiles à Dubaï plutôt que d'être bombardés par 50% d'impôts en Europe». Pour l'économiste Wouter Leenders, cet exil fiscal n'a rien d'inéluctable. Une solution avait déjà été proposée il y a un siècle par l'ancien ministre des Finances Anton van Gijn. En 1926, il dénonçait déjà les émigrés fiscaux néerlandais qui, après avoir quitté le pays, sont revenus en masse durant la Première Guerre mondiale pour bénéficier de la protection d'un État auquel ils n'avaient pas contribué.

Il avait proposé de continuer à imposer les émigrants pendant cinq à dix ans sur le revenu et le patrimoine, en déduisant les impôts éventuellement payés à l'étranger afin d'éviter toute double imposition. Il serait temps de remettre cette proposition sur la table. Chacun reste libre de partir vivre à Dubaï ou à Monaco. Mais rien n'oblige les Pays-Bas à encourager cette émigration en supprimant toute obligation fiscale dès le départ. Ceux qui ont bénéficié pendant des années des infrastructures et services publics néerlandais – et qui peuvent encore compter sur la protection de l'État en cas de crise – devraient être invités à continuer à contribuer quelques années aux finances publiques. Une telle idée n'a rien de révolutionnaire. L'Allemagne, la France, l'Espagne, le Portugal ou la Finlande appliquent déjà des formes de «prolongation de l'obligation fiscale». Aux Pays-Bas, ce principe existe d'ailleurs pour les droits de succession et de donation: pendant dix ans après une émigration, certaines transmissions restent imposables dans le pays. Pour les pays avec lesquels les Pays-Bas ont conclu une convention fiscale, celle-ci devra souvent être modifiée avant que l'extension de l'assujettissement à l'impôt ne prenne effet. Pour les pays sans convention auxquels les Néerlandais peuvent prétendre, l'extension de l'assujettissement à l'impôt peut être mise en œuvre dès demain. Et qui fait partie de cette dernière catégorie? Dubaï et Monaco.

Ce commentaire, publié dans De Volkskrant, a été traduit et résumé par nos soins.

L'expert

Arie Van Hoe *Associé Cresco*

Seconde chance pour les entreprises: les créanciers publics doivent aussi jouer le jeu

En Belgique, les plans de réorganisation permettent à des entreprises en difficulté de repartir. Mais lorsque les créanciers publics exigent systématiquement un remboursement intégral, ils risquent de faire peser l'effort sur les seuls créanciers privés et de compromettre la logique de «seconde chance».

Chaque créancier souhaite être payé à temps. Les créanciers privés – les entreprises – comptent sur ces paiements pour honorer leurs propres dettes et, si possible, réaliser un bénéfice. Les créanciers publics – l'Office national de sécurité sociale et l'administration fiscale – attendent eux aussi d'être payés afin de financer le fonctionnement des services publics. À cet égard, aucun créancier n'est meilleur ni plus important qu'un autre.

Quand une entreprise ne peut plus payer

Il arrive toutefois qu'un débiteur ne puisse plus payer, à la suite d'un revers économique ou financier. Une situation regrettable pour toutes les parties. Pour y faire face, le droit de l'insolvabilité offre une boîte à outils en constante évolution. L'instrument le plus utilisé est le plan de réorganisation, souvent présenté comme le «Chapter 11» belge. Ce plan peut combiner différentes mesures – réduction de dettes, report de paiement, conversion de dettes en capital – soumises au vote de l'ensemble des créanciers concernés. Lorsqu'il est approuvé, l'entreprise peut redémarrer. Chaque créancier doit alors procéder à une évaluation claire. Suis-je mieux loti avec les mesures proposées dans le plan de réorganisation ou avec le montant que je pourrais espérer récupérer en cas de faillite de mon débiteur? Dois-je accepter, à contrecœur mais avec lucidité, un paiement différé de 50% de ma créance, ou préférer la douleur immédiate?

Le pragmatisme des créanciers privés

Peu de créanciers se réjouissent d'un tel choix. Dans la pratique, pourtant, les créanciers privés procèdent généralement à cette analyse et votent en conséquence pour ou contre. On ne peut pas toujours en dire autant des créanciers publics. Par principe, ceux-ci exigent souvent le remboursement intégral du principal – les intérêts pouvant encore faire l'objet de discussion – comme condition à leur vote favorable. Or, un remboursement à 100% est fréquemment impossible, ou ne peut être obtenu qu'au détriment des créanciers privés. Un même euro ne peut être dépensé qu'une seule fois. Les créanciers publics ont évidemment le droit de voter contre un plan de réorganisation. Mais ce refus devrait idéalement être motivé, sur la base d'une analyse concrète du plan proposé. Abaisser le pouce sans véritable examen traduit un manque de considération envers le débiteur et les autres créanciers. Juridiquement aussi, une telle attitude pose problème. Dans un arrêt du 9 décembre 2025, la cour d'appel de Mons a jugé – à juste titre – qu'un vote négatif fondé uniquement sur un principe peut constituer un abus de droit. Les créanciers ont en effet une responsabilité, non seulement envers le débiteur, mais aussi envers les co-créanciers. Cette responsabilité suppose une évaluation sérieuse des chances de succès d'un plan de réorganisation.

> Les créanciers publics exigent souvent le remboursement intégral du principal. Or, un remboursement à 100% est fréquemment impossible, ou ne peut être obtenu qu'au détriment des créanciers privés.

La seconde chance doit être collective

Le gouvernement mise aujourd'hui fortement sur l'entrepreneuriat de la seconde chance, comme le montre le plan ambitieux pour les PME porté par le ministre Simonet. Cela ne signifie pas que chaque entreprise doit être maintenue artificiellement en vie. Mais toute entreprise en difficulté – et les personnes qui se trouvent derrière elle – mérite davantage qu'un simple pouce levé ou baissé au nom d'un principe abstrait. On peut attendre des créanciers publics qu'ils assument la même responsabilité que les créanciers privés. Ou, comme le rappelait déjà le législateur en 2008: tant les créanciers publics que privés doivent, dans l'intérêt général, contribuer correctement au redressement de l'entreprise.